

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 9 avril 2024
Le Président,



Anton CURUTCHARRY

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 26 MARS 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme BUTORI ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme ECHEVERRIA à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M.
CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. LEROY, Directeur adjoint musique
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'orchestre
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Il explique que ce conseil est un report de celui du 19 mars dernier où le quorum n'avait pas été atteint avec 6 membres présents, ce qui l'avait contraint à reporter la réunion à une date ultérieure.

Il annonce également que la réunion est enregistrée uniquement à des fins de retranscription des échanges au plus juste sur le procès-verbal qui suivra, et demande si quelqu'un s'y oppose. Aucune réticence n'étant montrée par les membres du conseil d'administration, il poursuit.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2023.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23-24 AVEC LE CCN MALANDAIN BALLETT BIARRITZ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que c'est une convention qui revient chaque année pour acter la coopération entre le conservatoire et le CCN Malandain Ballet Biarritz.

M. KORDIAN prend la parole pour réitérer sa satisfaction concernant ce partenariat très agréable qui se développe toujours un peu plus chaque année. Il fait allusion notamment au projet Regards Croisés qui vient de se terminer la semaine passée. Samedi, une quarantaine d'élèves du conservatoire de Bayonne, de Toulouse, du Pays Basque Sud se sont retrouvés pour partager ce projet ensemble. Il y avait des échanges en français, en espagnol, en basque mais tous se retrouvaient autour d'un même projet et d'une même envie. Les enseignants et les jeunes étaient très impliqués et très satisfaits.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 — CRR : CONVENTION AVEC L'ESAPB, L'ENSEMBLE 0 ET LEROY MERLIN BAYONNE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que c'est une convention qui borde le projet commun aux 4 partenaires mais également le projet de percussions qui aura lieu le 3 avril à Leroy Merlin. Ce dernier projet revient pour sa deuxième édition cette année et avait été une belle réussite l'an passé.

Cette année, le projet est encore un peu plus étoffé et il a également été rajouté une pièce de percussions qui réunit des membres du personnel de Leroy Merlin et des agents du conservatoire non musiciens autour de ce partenariat.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – CRR : CONVENTION 23/24 AVEC IDB, ICB et BILAKA POUR LE MODULE ZABALA

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose qu'il s'agit là de reconduire cette convention annuelle qui borde le partenariat entre le conservatoire, IDB, ICB et Bilaka autour du module de danse basque Zabala au sein du conservatoire. C'est un partenariat qui fonctionne très bien avec une organisation qui ne présente pas de difficultés majeures.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – CRR : CONVENTION INITIATION MUSIQUES ET DANSES BASQUES A HENDAYE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose que cette convention est une préfiguration de la classe à horaires aménagés musiques et danses basques qui doit ouvrir à la rentrée 2024. Dans l'attente, il a été convenu avec l'école Boulaert d'Hendaye, la Ville d'Hendaye, l'inspectrice d'académie et IDB de commencer une initiation au sein de l'école jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Mme BUTORI ajoute qu'elle doit se rendre au sein de l'école en soirée et qu'elle en profitera pour discuter du lancement de cette initiation.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – CRR : CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici, en lien avec le chargé de mission droits culturels, santé et handicap et l'institut ARI-CNRS, de faciliter le travail du doctorant en croisant démarches de recherche anthropologique, artistique et pédagogique venant questionner les liens entre autisme et musique.

M. NICOULEAU ajoute que c'est un domaine qui est peu répandu et il y a matière à faire de belles choses.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE POUR LE CONCERT SYMPHONIE EN FAMILLE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cette convention rentre dans le cadre des dimanches en musique de la Ville de Bayonne. Le concert est passé mais le conseil d'administration était initialement prévu la semaine avant.

Mme CASTEL ajoute qu'elle était présente au concert et que cela a été une très belle réussite. Le public était très satisfait. La cheffe a fait l'unanimité du public et des musiciens tant par sa prestation que son état d'esprit. M. LEROY valide ceci en expliquant que la cheffe est très expressive et entraîne les musiciens par son dynamisme.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SNSA POUR LE CONCERT MICHLE « LE LIVRE DES PARABOLES »

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cette convention rentre également dans la saison de l'orchestre et borde le partenariat de ce concert avec la SNSA.

M. NICOULEAU précise que ce concert est une création mondiale, c'est une commande d'état qui avait été faite en 2016 à Joel Mérah. L'orchestre s'était engagé dans cette production il y a deux ans mais n'avait pas pu finaliser le projet sur la saison dernière. Ce sera un beau projet.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 – ORCHESTRE : CONTRAT DE CESSION AVEC LE CHŒUR ASCÈSE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que ce contrat vient compléter la convention précédente puisqu'il s'agit ici d'engager le chœur pour ce concert et les répétitions qui le précèdent.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY propose d'étudier le rapport sur les orientations budgétaires 2024 de la régie autonome du conservatoire Maurice Ravel selon six objectifs principaux que sont la poursuite des améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales, la structuration des enseignements traditionnels en musiques et danses basques en lien avec les acteurs du territoire, le troisième cycle spécialisé Théâtre et la demande d'agrément CPES, la saison cible 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque, l'évolution de la politique tarifaire vers une convergence territoriale, tout en maintenant une attractivité et enfin, le développement des outils informatiques, vers un conservatoire du numérique.

En ce qui concerne les améliorations salariales, il précise qu'il y aura 5 passages en Hors Classe cette année dont 4 à l'ancienneté et 1 du fait de la prise de responsabilité. Il faudra atteindre petit à petit les niveaux des autres CRR à l'échelle nationale. Il rajoute, pour ceux qui n'en auraient pas pris connaissance, que les enseignants du conservatoire ont manifesté devant l'établissement la semaine passée pour dénoncer la précarité des salaires.

La structuration des enseignements traditionnels va être facilitée puisque l'Etat ouvre un Diplôme National (DN) sur les danses traditionnelles et une formation de Diplôme d'Etat (DE) sur certaines disciplines de danse dont la danse basque. Le décret du DN doit sortir. Le cursus traditionnel aura donc une issue finale qui offrira la possibilité aux élèves de se professionnaliser.

Pour l'évolution de la politique tarifaire, il est convenu d'augmenter encore un peu les tarifs cette année pour une convergence tarifaire avec les écoles du territoire qui vont commencer à baisser leurs tarifs à partir de l'an prochain.

M. IBARBOURE demande quels sont les liens avec ces écoles du territoire.

M. NICOLEAU explique que c'est différent selon les écoles. Par exemple, il y a un lien qui se développe beaucoup avec Lanetik Hendaye qui met en place de nouveaux projets en lien avec le conservatoire.

Il y a des projets pour lesquels des élèves des écoles de musique du territoire ont participé (violons atomiques à Biarritz pour Halloween avec des élèves des différentes écoles de musique, Harmonie avec l'école de Bidache, etc...). Cela passe également par du prêt d'instruments, des échanges pédagogiques sur certains cours d'instruments traditionnels.

Le but étant de partager un maximum de choses pour répondre au projet culturel de la CAPB voté en février 2023 et qui se déroule petit à petit.

Mme MAROTEAUX demande si le budget culture de la CAPB a augmenté sur le vote de la semaine dernière.

M. CURUTCHARRY répond qu'une enveloppe conséquente de 500 000€ a été ajoutée au budget culture de la CAPB. C'est très appréciable car il y a de l'écoute, un suivi et une valorisation de ce qui se fait.

Mme CASTEL ajoute que le président de la CAPB a souligné les conditions salariales au conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

1/ Mme MAROTEAUX évoque l'accès des enfants aux concerts de l'orchestre où selon le placement du public, les enfants ne voient pas forcément ce qui se passe. Il faudrait peut-être réfléchir à un placement spécial pour eux.

2/ M. CURUTCHARRY annonce le départ de Benoît Fromangé de la direction musicale de l'orchestre. Dans l'immédiat, l'orchestre va poursuivre avec les chefs invités comme prévu sur la saison 24/25 mais un nouveau recrutement aura lieu certainement à l'automne pour amorcer la saison 25/26.

3/ Mme MAROTEAUX demande des informations complémentaires sur l'ouverture des permanences de la scolarité car il avait été décidé au conseil d'administration de décembre d'ouvrir un jour jusqu'à 19h et de laisser les autres jours à 18h, mais elle n'a pas l'impression que cela ait été mis en place.

M. NICOULEAU annonce le départ de Mme GARANX au 1^{er} avril et dit qu'il a pris la décision, pour l'instant, de maintenir le service à 3 personnes. Il travaille actuellement, en lien avec Ophélie Kacy, chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage, à la réorganisation et au fonctionnement général du service afin de répondre au maximum aux besoins attendus. Dans l'immédiat, ce sera donc M. GUALLAR qui assurera la gestion du service de la scolarité.

Une fois que l'organisation sera repensée, un retour sera fait à Mme MAROTEAUX sur l'organisation retenue pour les permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 30.

La secrétaire de séance,
Sophie CASTEL



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20240409-CA20240409_01-DE